



Actualités

Conseil Départemental
Bouches-du-Rhône
Lundi 6 novembre 2023

→ www.cgt-cd13.org

Revalorisation des montants socle de l'IFSE des agents des catégories A et B filières administrative, sportive, animation et culturelle et des agents de catégorie C toutes filières confondues

La solidarité et l'équité entre catégories A, B et C un principe fondamental au sein du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Notre collectivité a choisi la période des vacances de la Toussaint pour présenter ses propositions qui vont être portées à l'ordre du jour du CST de demain, mardi 7 novembre, concernant notamment la revalorisation des montants socle de diverses filières.

Alors que nous attendions des négociations, nous avons été confrontés à des séances d'information. Durant les différentes rencontres notre syndicat en inter-syndical avec la FSU s'est attaché à démontrer à notre collectivité l'indigence de la proposition concernant les catégories C (50 euros brut !) et la nécessité de revoir le calendrier concernant les catégories B qui verront, eux, leur régime indemnitaire évoluer favorablement mais sur la base de 3 années, avec des sommes de moins de 33 euros brut pour certains la première année.

Durant la semaine dernière un pré-comité social territorial s'est déroulé avec au programme un

dossier rajouté à la dernière minute celui de la prime inflation, décret du 2 novembre 2023, que Madame la Présidente s'était engagée à mettre en place dans son communiqué du 14 septembre dernier (cf. mail : "zoom sur le soutien apporté au pouvoir d'achat des agents départementaux").

Estimant peut-être que cette prime, dont le montant le plus élevé (800 euros), ne concernera qu'une infime partie des 4 250 catégories C et qui ne sera pas pérennisée pourrait amoindrir l'incompréhension de tous ces agents qui ont pu prendre connaissance des montants alloués aux autres catégories.

Comment imaginer accepter de tels écarts de 140 euros à 340 euros par mois pour 2024 pour certains face à 50 euros pour d'autres ?

Rappel : cette prime dont les montants sont compris entre 300 et 800 euros concernera tous les agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 €.

Or, si nous avons salué la philosophie portée par la collectivité, à savoir réduire l'écart entre les filières techniques A et B et les filières administrative, sportive, d'animation et culturelle, sa posture concernant les catégories C reste incompréhensible.



La CGT vous informe

www.cgt-cd13.org



La CGT toujours à votre disposition :

Valérie MARQUE : 07 86 55 11 28
François CANU : 06 70 51 82 87
Lydia FRENTZEL : 06 66 94 29 83

Notre institution semble emboîter le pas du gouvernement qui a consenti une augmentation de 1,5 % de l'indice en juillet 2023 et annoncé pour le 2 janvier 2024 5 points d'indice supplémentaires qui se traduiront au mieux par 50 à 60 € brut par agent...

Comme seule réponse à ces salaires dérisoires, le gouvernement distribue des primes.

Et si personne aujourd'hui ne peut s'en passer au regard de la difficulté de faire face au quotidien, ces primes ne sont pas prises en compte pour la retraite, elles sont seulement conçues comme amortisseur social de l'inflation pour les agents les moins bien rémunérés, sorte de "prime pauvreté" qui ne nous ferons pas oublier la faiblesse de l'augmentation du point d'indice, les petits bricolages sur les grilles indiciaires, etc.

Or avec la ré-évaluation des montants socle de l'IFSE (donc pérenne), la collectivité a pu démontrer qu'elle se voulait ambitieuse pour les catégories A, proposer un plan pour les catégories B qui, s'il reste à parfaire, s'inscrivait dans la même philosophie, mais en laissant de côté les agents au plus faible régime indemnitaire.

La Collectivité doit évoluer dans ses propositions. La CGT reste ouverte à la discussion et ne peut imaginer que notre exécutif demeure sourd à la situation des catégories C de notre institution !

À ce titre, et parce que le temps presse, nous vous convions toutes et tous à une

Assemblée Générale

dès cet après-midi lundi 6 novembre à 14h00 en salle A1123 C à l'Hôtel du Département

(3 heures d'information syndicale ont été déposées par nos soins).

Nous savons que de nombreux agents de catégorie A et B soutiennent une évolution des propositions concernant les plus précaires et un calendrier différent pour les catégorie B ; c'est pourquoi cette assemblée générale est ouverte à l'ensemble des agents du Conseil Départemental.

La CGT la FSU ont déposé un préavis de grève pour être reçus à nouveau et rediscuter de façon constructive des propositions de notre administration.